



**COMMUNIQUE COMMUN DES MAGISTRATS**  
**13 juin 2007**

**L'Assemblée plénière des CETC adopte à l'unanimité le Règlement intérieur**

Le 12 juin, l'Assemblée plénière des magistrats cambodgiens et internationaux a adopté à l'unanimité le Règlement intérieur des CETC, à l'issue d'une session de deux semaines, tenue à Phnom Penh. Ce Règlement permet d'organiser des procès équitables et transparents devant un tribunal indépendant et impartial.

Le processus de rédaction du Règlement intérieur a été complexe. Les CETC constituent un exemple unique dans la justice internationale. Pour la première fois un tribunal hybride, prenant pour base le droit interne du pays dans lequel il opère, procédera à une instruction conduite par des juges. Il n'a été possible de faire appel à aucun précédent pour combiner la procédure et le droit cambodgiens avec les spécificités et la structure de ce tribunal tout en respectant les standards internationaux.

Au cours des discussions des 11 derniers mois, les juges de divers pays et systèmes judiciaires, notamment de *common law*, sont parvenus à des solutions mutuellement acceptables garantissant des procès équitables.

Toutes les questions qui nécessitaient de plus amples discussions en novembre dernier ont été réglées. L'un des problèmes délicats a été la participation des victimes et la manière de garantir leurs droits. Bien qu'établi en droit cambodgien, ce principe n'était que brièvement évoqué dans la Loi et l'Accord sur les CETC. Cette référence a été interprétée comme permettant aux victimes de se constituer parties civiles. Cependant, du fait de la spécificité des CETC, seule une réparation collective et non financière a été jugée possible.

Eu égard à toutes ces difficultés, nous sommes heureux d'avoir, après des consultations et un travail intensifs, finalisé le Règlement dans un délai raisonnable. Ce processus, nécessitant un certain temps, n'a pas été inutile. En moins d'un an, les CETC ont non seulement adopté leur Règlement intérieur, mais encore mis en place les bases d'un tribunal pleinement opérationnel.

Le Règlement désormais adopté, nous pouvons aller de l'avant. Les Co-Procureurs sont en mesure de délivrer leur premier réquisitoire introductif. Les co-juges d'instruction pourront alors commencer l'instruction judiciaire. Ce jour, les CETC tiennent leur première audience à l'occasion de la prestation de serment des enquêteurs devant la Chambre préliminaire.

Les magistrats des CETC ont particulièrement conscience de la longue attente du peuple cambodgien pour ce procès. Nous sommes déterminés à mener à bien ces procédures dans les meilleurs délais tout en respectant les exigences de la justice.

